

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Faits d'ailleurs

UN PAPA TUE CINQ PERSONNES PARCE QU'ELLES RÉVEILLENENT SON BÉBÉ

Le drame s'est produit à Yelatma (Russie). Anton Franchikov, un père de famille de 31 ans, était en congé de paternité à son domicile et en avait assez du bruit que faisaient ses voisins devant son immeuble et qui avaient réveillé son nourrisson. Il a alors ouvert sa fenêtre et leur a crié de faire moins de bruit depuis son balcon car cela empêchait son bébé de s'endormir. Puis il s'est saisi d'un fusil et est descendu en bas, avant d'abattre cinq personnes, une femme enceinte et son mari, ainsi que trois autres hommes, tous âgés entre 22 et 31 ans. Franchikov était totalement inconnu des services de police. Svetlana, sa femme, médecin généraliste dans un hôpital local, a expliqué aux enquêteurs que, au moment des faits, elle se trouvait dans la salle de bain et ne savait rien du drame qui se jouait à l'entrée de son immeuble.

UNE FILLETTE MEURT APRÈS AVOIR INGÉRÉ DES PILES

A Bergame (Italie), une fillette de 3 ans a trouvé la mort après avoir ingéré des piles. On ignore pour l'instant s'il s'agit de celles d'une montre ou d'un réveil. Très rapidement, la petite fille a montré des signes de difficultés respiratoires. Son papa l'a alors transportée à l'hôpital où elle est malheureusement décédée.

RETROUVÉE MORTE ENTOURÉE DE BOUGIES DANS SA SALLE DE BAIN

Le corps sans vie de Naomi Metaer, 25 ans, a été retrouvé dans sa maison de Zonhoven (Belgique). Ce sont les policiers qui ont fait la macabre découverte, après avoir reçu un appel. La victime gisait dans sa salle de bain, entourée de fleurs et de bougies. Selon les premières constatations, la jeune femme a été victime d'une mort violente. Son compagnon, âgé de 36 ans, a été interpellé et est actuellement interrogé. Selon des proches, le couple n'avait pas de problème mais une violente dispute aurait pu éclater avant le drame. Ils ne vivaient ensemble dans cette maison que depuis le 1er janvier. "Ils avaient récemment acheté ensemble un chiot dont ils prenaient soin. Mercredi, je les ai vus dans le jardin, jouant avec l'animal. Ils avaient l'air heureux, ils ne se disputaient pas." s'étonne un voisin.

Rassemblés par JNE

# En prison pour homicide involontaire

Guy-Romuald MABICKA  
Libreville/Gabon

IGOR Nguema Nsole, Gabonais âgé d'une trentaine d'années, va devoir vivre une situation particulière de long confinement. En effet, hier, il a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Lambaréné, par le parquet de cette ville devant le meurtre présumé de Mickelle Mavoula, sa compagne enceinte de six mois.

Le drame a lieu le 1er avril dernier, à Ndjolé. Ce jour-là, Nguema Nsole se rend chez sa copine qui vit chez ses parents à Mbilavion. "Je suis allé lui dire au revoir parce que je devais me rendre aux obsèques de ma tante à Lambaréné", aurait-il confié à la brigade de gendarmerie de Ndjolé, en charge de

l'enquête préliminaire. D'après Igor lui-même, une chaude dispute aurait ensuite éclaté entre sa dulcinée et lui, quelques instants plus tard, pour une affaire de 5 000 francs.

Il ajoute que, dans la foulée, il l'aurait brutalement poussée. Malheureusement, Mickelle serait tombée sur le ventre, pour ne plus se relever. Serait-elle morte après cette chute ou a-t-elle été frappée sur un point vital ? C'est la question que l'on se pose à Ndjolé.

Au centre médical du chef-lieu du département de l'Abanga-Bigne où elle a été conduite d'urgence, le médecin n'a fait que constater le décès de la jeune

femme enceinte. Inculpé pour homicide involontaire, Nguema Nsole attend son jugement à la maison d'arrêt de Lambaréné. Il faut savoir que l'homicide involontaire – à supposer que c'est la qualification qui sera retenue en définitive – est puni par la Loi N°043/2018 du 5 juillet 2019 portant Code de procédure pénale. L'article 379 de cette loi dispose : "Quiconque, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements, a involontairement causé la mort d'autrui ou en a été involontairement la cause, est puni d'un emprisonnement de 5 ans au plus et d'une amende de deux millions de francs au plus".

Photo: DR



Igor Nguema Nsole méditant sur son sort.

## Du Tramadol découvert dans un repas apporté à un gardé à vue

Alexis NDONG SIMA  
Oyem/Gabon

DES comprimés de Tramadol soigneusement dissimulés dans un sandwich. C'est l'aliment très spécial qui faisait partie du repas que Chepha Ona Ntougou a tenté de remettre à son ami, gardé à vue au B2 à Oyem. Malheureusement pour lui, le subterfuge a échoué, grâce à la vigilance des agents.

En effet, en procédant à la vérification du repas avant sa remise au gardé à vue, les militaires ont été surpris de découvrir des comprimés – identifiés plus tard comme ceux du Tramadol – dissimulés dans un morceau de pain bourré de coupé-coupé. Interrogé sur la présence de ce stupéfiant dans un sandwich, Ona Ntougou, Gabonais de 20 ans, élève au lycée privé Edzang Ondo situé dans le 2e arrondissement d'Oyem, aurait répondu aux enquêteurs que c'était pour permettre à son ami de trouver

facilement le sommeil durant sa détention. Après ses aveux, le jeune lycéen a été à son tour interpellé, puis placé en garde à vue au B2.

Présenté devant le procureur de la République au terme de l'enquête préliminaire, il a été, après audition, placé sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem. En attendant de répondre de son acte qui est une infraction devant la loi.

Le Tramadol est un anti-inflammatoire proche de la codéine et de la morphine, prescrit en cas de traumatisme ou après une opération. Malheureusement, dans notre pays, ce médicament, communément appelé "kobolo", est pris comme une drogue qui fait des ravages parmi la jeunesse. En effet, la consommation de cet anti douleur avec de l'alcool s'est largement répandue depuis 2017. Il est commercialisé par les dealers habituels, mais aussi par les petits vendeurs de médicaments et de produits anti-souris. Sous les effets de cette



Photo: Alexis Ndong Sima

Pour avoir voulu aider son ami, Ona Ntougou se retrouve en prison.

drogue devenue un fléau, les enfants changent littéralement de comportement, deviennent agressifs et violents.